sents ; je ne sais si leur vote aurait pu modifier les résultats.

M. Ribot. — Même en défalquant les abstentions, j'ai eu la majorité.

M. de Mahy. — En tout cas, en ce qui me concerne, du moment où on laisse planer le moindre soupçon sur les opérations du 26 bureau, je donne ma démission.

M. Salis. — Puisqu'on m'y force, je dénonce le nom de ceux qui manquaient au 26 bureau. Ce sont MM. Basly, Dupommay, Dron, Marquiès et Rolland, presque tous de nos amis. Si la Chambre décide de procéder à un deuxième tour, je ne me représenterai pas.

Pourquery explique que personne ne soupçonne la loyauté des membres du bureau. Ils ont été victimes d'une façon vicieuse de procéder. Nous demandons qu'on procède à un deuxième tour. (Très bien ! à gauche).

M. de Mahy. — Je répète qu'en présence de l'incident soulevé je donne ma démission de membre de la commission du budget pour qu'on puisse procéder à un deuxième tour.

M. Berteaux explique qu'il s'agit ici d'une question de probité politique. On doit féliciter M. de Mahy d'avoir donné sa démission. Pour M. Aynard, il n'y a rien à dire ; il a eu une majorité qui, en tout état de cause, assurait son élection. Mais il y a un troisième membre, M. Muret, qui se trouve dans le même cas que M. de Mahy et dont nous attendons la décision.

M. Simyan. — Il est sorti de la salle pour n'avoir pas à donner sa démission.

M. Kœchlin-Schlumberger monte à la tribune. (A ce moment, M. Clusaret et Bénézech ont une violente altercation; ils sont rappelés à l'ordre l'un et l'autre; une voix à l'extrême gauche crie : « Vive la Commune ! »)

M. Mathis rappelle qu'il faisait partie du quatrième bureau. Il y a eu quatre candidats ayant obtenu la majorité absolue, alors qu'il s'agissait de nommer trois membres. Mathématiquement, cela est impossible. (Tumulte prolongé à gauche).

Le nombre des suffrages exprimé a été de 41 ; la majorité absolue était donc de 21.

Le suffrage a été vicié dans sa matérialité ; en faisant le compte de voix, on constate que quelqu'un a voté deux fois (Nouveau bruit à gauche.)

LE VOTE

Finalement, la Chambre vote l'urgence de la proposition présentée par M. Salis.

M. Ribot, président de la commission du règlement, présente un amendement ainsi conçu :

« Si l'appel nominal est réclamé, il est de droit. »

De cette façon, dit-il, l'appel nominal pourra s'étendre à la nomination de toutes les commissions. (Très bien.)

M. Salis se rallie au texte de M. Ribot.

M. Massé présente un nouveau texte ainsi conçu : « Il sera procédé à la nomination de toutes les commissions par vote d'appel nominal dans les bureaux. »

Par 304 voix contre 266, la proposition Massé est repoussée.

M. Massé présente un nouveau texte décidant qu'il sera procédé par vote d'appel nominal pour la nomination de toutes les commissions de 33 membres.

M. Ribot ne s'oppose pas à l'adoption de ce nouveau texte.

Le nouveau texte de M. Massé est adopté par mains levées.

UNE PROPOSITION DE VIVIANI

Le Président annonce qu'il est saisi de deux propositions : l'une de Viviani, l'autre de M. Berteaux. Celle de Viviani, à laquelle M. Berteaux se rallie, est ainsi conçue : Les opérations du 26 bureau seront annulées.

M. Pelletan prie la Chambre d'épargner au pays le spectacle qu'elle donne en ce moment. Ce ne peut-être que par erreur qu'une irrégularité a été commise, mais ceux qui en ont bénéficié ne devraient pas permettre à vouloir en profiter.

Du moment où un soupçon s'est produit, les élections devraient être annulées. Au nom de votre propre honneur, je vous supplie de les annuler.

M. de Mahy estime que ses deux collègues ont été élus régulièrement.

M. Aynard déclare qu'il a régulièrement, il fait une question d'honneur de ne pas se retirer.

M. Boudenoot. — La théorie de M. Aynard est l'apologie de la flonterie.

M. Boudenoot est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Il ajoute : Je ne puis qu'être flatté de ce rappel à l'ordre. Il y a fait acquis, c'est que des bulletins frauduleux ont constitué la majorité.

M. le président : Vous n'avez pas le droit de tenir ce langage.

M. Boudenoot : La Chambre ne peut pas accepter de vote qui, je le répète, est frauduleux.

L'orateur est de nouveau rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

La proposition de Viviani, tendant à annuler les opérations du 26 bureau, est rejetée par 279 voix contre 190.

LES COURSES DE TAUREAUX

Les incidents de Deuil

M. Emile Dubois questionne le ministre de l'intérieur sur les courses de taureaux qui ont eu lieu lundi dernier à Deuil. Il lui demande pourquoi ce spectacle scandaleux a été toléré et quelles mesures il compte prendre pour en empêcher le retour.

M. Waldeck-Rousseau répond que le gouvernement, après avoir puisé toute la série des mesures de police qu'il pouvait prendre, a du user de la loi municipale de 1884, qui permet aux préfets de prendre des mesures contre les désordres éventuels.

Or, comme des désordres se sont produits à l'occasion des courses de Deuil et que d'autres désordres sont à craindre, le préfet de Seine-et-Oise a été invité à prendre un arrêté interdisant les courses de taureaux en raison de désordres à craindre.

Maintenant, la Chambre est saisie d'une proposition tendant à interdire les courses de taureaux. Il lui appartient de la voter le plus rapidement possible.

M. Aimond demande à interpeller sur le régime spécial appliqué au département de Seine-et-Oise par le Préfet.

La discussion sera fixée ultérieurement.

LES MASSACRES DE CHALON

L'interpellation Symian

M. Symian demande à interpeller sur les incidents de Chalon-sur-Saône.

Le gouvernement et l'auteur de l'interpellation sont d'accord pour en fixer la discussion à vendredi prochain.

Il en est ainsi décidé.

LES TRAINS OUVRIERS

L'interpellation Coutant

M. Waldeck-Rousseau dépose des projets relatifs aux travaux du port de Boulogne-sur-Mer et aux établissements de bienfaisance privée et le projet d'amnistie.

M. Aymard lui dépose un rapport sur les contrats d'association.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de l'interpellation du citoyen Coutant sur le service défectueux des trains ouvriers dans la banlieue de Paris et sur la petite Ceinture.

Coutant demande, au nom des ouvriers, que les trains soient plus nombreux, que le retour des ouvriers puisse s'effectuer par tous les trains, que le prix d'abonnement à la semaine soit abaissé et que le parcours kilométrique autorisé soit porté à un nombre supérieur à 20 kilomètres.

L'orateur demande en outre que la carte d'abonnement soit étendue aux employés dont le traitement est inférieur à 2,000 francs.

Après quelques observations de M. Lebaigue, M. Baudin, ministre des travaux publics, répond aux diverses questions qui ont été apportées à la tribune.

Il déclare, tout d'abord, qu'il est prêt à entrer en négociations avec les compagnies sur la question de la section des ouvriers dans les trains. Le gouvernement a déjà fait des démarches en ce sens auprès des compagnies qui ont jusqu'à présent résisté.

Toutefois, le ministre s'engage à reprendre les pourparlers et à faire tous ses efforts pour arriver à la solution désirée. Il poursuit d'ailleurs auprès des compagnies la réalisation des diverses revendications des ouvriers, portées à la tribune par Coutant et ses collègues de la banlieue de Paris.

VOTE DE CONFIANCE

Après une nouvelle intervention de Coutant, la Chambre vote, à mains levées, un ordre du jour de confiance dans les déclarations du gouvernement.

Les retraites ouvrières

Sur la demande de M. Guieysse, rapporteur du projet, la discussion de la loi sur les retraites ouvrières est fixée au 18 juin.

La séance est levée à 6 h. 40 et renvoyée à demain.

Au début de la séance viendra l'interpellation Desfarges sur les transports des ouvriers étrangers.

SÉNAT

Paris, 8 juin. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Fallières.

L'ARMÉE COLONIALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'armée coloniale.

Avant d'aborder l'examen de l'article 1er, le Sénat met en délibération un contre-projet présenté par M. Cabart-Danneville et tendant au rattachement de l'armée coloniale au ministère de la marine et non à la guerre.

Après une longue discussion, et sur la demande du ministre de la guerre, ce contre-projet est rejeté par 237 voix contre 83.

Les articles 1 à 7 du projet voté à la Chambre sont ensuite adoptés, puis la suite de la discussion est renvoyée à mardi et la séance est levée à 5 h. 15.

Conseil supérieur du travail

Paris 8 juin. — Le Conseil supérieur du travail a tenu, ce matin, sa quatrième séance, sous la présidence du citoyen Keufer, vice président.

La législation des Prud'hommes

Poursuivant l'examen des conditions relatives à l'électorat aux Conseils des prud'hommes, le Conseil a exprimé le désir que la durée du domicile exigé fut réduite à six mois. Cette disposition complète les vœux émis dans la précédente séance, relatifs à l'abaissement pour l'électorat des conditions d'âge et de durée d'exercice de la profession.

Après avoir discuté les propositions de MM. Raoul Joyet et Fougeirol, le Conseil supérieur demande que les anciens patrons et les anciens ouvriers soient éligibles aux Conseils de prud'hommes, mais que, comme par le passé, ils ne puissent être électeurs.

Par des votes successifs, il a été ensuite décidé sur la proposition de M. Briat qu'il suffirait de justifier pour l'éligibilité des conditions suivantes : vingt-cinq ans d'âge, trois ans d'exercice de la profession et six mois de domicile.

La question de l'électorat des femmes a été ensuite abordée et le Conseil en a admis le principe, à l'unanimité des votants.

Il renvoie à une séance ultérieure l'examen de la proposition de la citoyenne Bonnevialle tendant à accorder également aux femmes le bénéfice de l'éligibilité.

Le Conseil s'est séparé à midi, après avoir remis au lendemain la suite de la discussion qui portera sur le point de savoir dans quelle catégorie, patronale ou ouvrière, il convient de ranger les directeurs, contremaîtres et chefs d'ateliers.

LA COMMISSION DU BUDGET

Élection du Bureau

Paris, 8 juin. — La Commission du budget, dont nous avons donné hier la composition, s'est réunie aujourd'hui pour constituer son bureau.

M. Cochery a été élu président par 18 voix contre 12 à M. Rouvier.

MM. Merlou, Boudenoot et Le Myre de Vilers ont été nommés vice-présidents.

Discours du président

Le président a prononcé un discours de circonstance, préconisant l'économie dans les dépenses improductives, — vieille rengaine.

M. Cochery ajoute :

« Malgré l'admirable développement des ressources de notre pays dont témoigne le spectacle sans précédent de l'Exposition Universelle, la marche continuellement et rapidement ascendante de ces dépenses serait un péril pour notre force intérieure qui en dépend.

Soucieux avant tout de notre mission budgétaire, nous écarterons toutes autres considérations de nos résolutions ; nous n'oublierons pas surtout que la Chambre, en réformant par une disposition réglementaire les méthodes de discussion du Budget, nous a imposé une plus grande responsabilité.

Nous tiendrons à honneur en travaillant sans désemparer, avec activité, conscience, suite et décision, en examinant en elles-mêmes, à fond, les questions qui nous seront soumises, de faciliter les délibérations de la Chambre, et de la mettre en état de voter le budget en temps utile pour éviter enfin l'expédient des douzièmes provisoires.

Les rapporteurs

La commission a ensuite procédé à la répartition de ses rapports.

Sont élus :

M. Rouvier, rapporteur du budget de la guerre par 19 voix contre 12, à M. Camille Pelletan ;

M. Fleury-Ravarin, rapporteur des budgets de la marine et de la caisse des Invalides, par 16 voix contre 14 à M. Lockroy.

M. Audiffred, rapporteur du budget de l'intérieur et des cultes, par 18 voix contre 13 à M. Bérard.

M. Perreau, qui s'était présenté comme partisan de la liberté de l'enseignement a été nommé rapporteur au budget de l'instruction publique par 17 voix contre 12 à M. Trouillot qui s'était prononcé pour le stage scolaire.

L'INSURRECTION EN CHINE

Pékin, 8 juin. — La situation reste grave.

Des combats ont eu lieu entre réguliers chinois et Boxers sur la route de Pékin. Ces derniers ont eu plus de 500 tués.

Malgré cet échec les Boxers se montrent plus agressifs encore.

Une dépêche de Tien-Tsin dit que les Boxers ont détruit un pont de chemin de fer près Pékin, sous les yeux d'un détachement de réguliers, qui n'a rien tenté pour s'opposer à cette destruction.

Il y a en ce moment à Pékin environ 1000 soldats de toutes nationalités, et les stationnaires se disposent à envoyer de nouveaux contingents. Les Anglais tiennent prêts 650 fusiliers marins et 6 canons qui partiront de Tien-Tsin pour Pékin au premier signal.

Les autorités chinoises n'ont pas autorisé les marins et les soldats de l'infanterie de marine anglais à prendre le train, bien qu'ils aient offert de réparer la ligne, 75 soldats autrichiens et 80 russes sont arrivés aujourd'hui à Tien-Tsin.

L'AMNISTIE

Contre-projet du groupe socialiste

Paris, 8 juin. — Dans la réunion qu'il a tenue aujourd'hui, le groupe socialiste de la Chambre a décidé de déposer à la loi votée dernièrement par le Sénat, le contre-projet suivant :

« Amnistie pleine et entière est accordée pour faits de réunions, de grèves, de presse, d'élection, de manifestations sur la voie publique, d'outrages aux agents de l'autorité administrative, judiciaire ou de la force publique. »

Pour faits politiques ayant entraîné, de la part des tribunaux correctionnels et des Cours d'assises, des condamnations prononcées, en y comprenant les faits de l'église Saint-Joseph ;

Pour faits prévus et punis par les lois des 12 et 28 décembre 1893 et 28 juillet 1894.

Antide Boyer a été chargé de déposer ce contre-projet qui est signé des trente-neuf membres du groupe socialiste de la Chambre.

Le Massacre de grévistes

A GAND

(De notre envoyé spécial)

Gand, 8 juin. — J'ai continué mon enquête sur les sanglants événements qui viennent de se produire à Gand.

Voici, en toute impartialité, les renseignements que j'ai recueillis auprès de nombreuses personnes, absolument dignes de foi ; ils complètent et précisent ceux que je vous ai télégraphiés hier :

Odieuse boucherie

Mardi après-midi, un groupe de membres de la Ligue des dockers s'en allait le long du petit Dock. Tout à coup, sans qu'il y ait eu un signe de menace, sans qu'on eut proféré une seule parole, des coups de revolver partirent du bateau sur lequel travaillaient les suppliantaires. Plusieurs personnes furent blessées.

Aussitôt la police s'est mise à faire usage de ses armes.

Plus de cent coups de revolver furent tirés sur des dockers qui fuyaient.

La police prétendra sans doute que des grévistes ont tiré les premiers, mais des témoins affirment qu'il était facile de se convaincre, d'après la fumée des coups de revolver, que c'était du bateau qu'on tirait.

Non seulement la police protégeait les agresseurs ; non seulement elle tirait sur ceux qui étaient assaillis, mais encore elle poursuivait les fuyards, tirant des coups de revolver au petit bonheur.

Il y a plus fort. On a tiré sur des dockers qui soutenaient des compagnons blessés et qui, suppliant, levaient les mains pour demander grâce !

Un agent, ayant buté contre une pierre, tira un coup de revolver contre le malencontreux pavé !...

Des paroles très graves ont été prononcées par d'autres agents. Nous demandons : Qui a donné l'ordre de tirer sur les ouvriers sans observer les prescriptions légales ?

Les Victimes

Jean Decock, un des plus anciens membres de l'Union des Dockers, est père, non pas de cinq enfants, mais de sept, et allait fêter bientôt d'un huitième. Il a reçu deux balles dans le dos pendant qu'il fuyait.

François Cogh est un membre du comité de l'Union. C'est un cœur d'or et un noble caractère. Une balle lui est entrée par le crâne et est ressortie par l'orbite en emportant l'œil. Son état est très grave et personne en dehors du médecin ne peut s'approcher de son lit.

Léopold Devurman a reçu une balle qui, croit-on, a traversé un poumon. Son état est également grave mais non désespéré. On est parvenu à retirer la balle.

Cinq ou six autres dockers, tous d'anciens lutteurs du parti, ont également été atteints par les coups de revolver.

Il paraît que des mandats d'amener ont été lancés contre quelques ouvriers du port, bien qu'un grand nombre de témoins affirment qu'ils n'ont absolument rien fait.

Le drapeau rouge, cravaté de noir, est arboré à la façade des différents locaux où les ouvriers ont l'habitude de se réunir.

Où sont les coupables ?

Les petites gazettes bourgeoises cléricales et libérales prétendent que les socialistes ont tiré les premiers. Naturellement, elles sont dans leur rôle. Malheureusement pour elles, leurs mensonges sont controuvés par un seul des suppliantaires a été blessé par une balle.

On m'a assuré que depuis la semaine dernière, les ouvriers « libersux » de M. Visser portaient tous des revolvers et le fait doit être vrai car, du bateau où se trouvaient les suppliantaires, plusieurs coups de revolver ont été tirés à la fois. De plus, plusieurs dockers socialistes ont été menacés du revolver ou du couteau de ces héros. Le commissaire de police du quartier a reçu des plaintes à ce sujet.

Le rôle des socialistes

Dans cette triste affaire, les socialistes ont tenté l'impossible pour régler le différend entre patrons et ouvriers, à l'amiable.

Les membres du comité de l'Union des Dockers ont écrit des centaines de lettres à tous les patrons avec lesquels ils ont eu des entrevues nombreuses et auxquels ils ont démontré, par des faits, combien les malheureux Dockers sont volés.

Au moment où se produisaient les sanglants incidents que nous avons rapportés, nos amis Temmerman et Millio se trouvaient à Ostende en conférence avec des patrons.

Les socialistes gantois ont joué dans ce mouvement de grève un beau rôle, et des patrons eux-mêmes pourront témoigner de leurs intentions pacifiques.

Dans une réunion qu'ils ont tenue à Gand, il a été décidé de venir en aide aux enfants et aux veuves des pauvres victimes.

L'enterrement de Jan De Rock a eu lieu jeudi après-midi au milieu d'une affluence considérable.

La Fédération bruxelloise et la commission syndicale du Parti ouvrier belge avaient délégué aux funérailles le citoyen Wauters qui a déposé, en leur nom, une superbe couronne et prononcé sur la tombe un émouvant discours.

Notre ami Anseele, président de la section belge des dockers, déposera une interpellation à la Chambre sur les assassinats ouvriers de Gand.

G. P.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

LA SITUATION

Il semble que c'est la lutte suprême qui s'organise au Transvaal, « la lutte jusqu'à la mort » comme disait dernièrement le président Kruger dans son message aux Boers.

Le War office est muet, et ce silence suffit à indiquer que lord Roberts se heurte à des difficultés imprévues ou ne peut que transmettre de fâcheuses nouvelles.

En attendant les nouvelles officielles, on reçoit en quantité des dépêches particulières, dont beaucoup sont certainement fausses.

1,000 Anglais tués à Elandsfontein

On télégraphie de Prétoria, au *Daily Express* à la date du 5 juin :

« Le bruit court avec persistance que les Anglais ont eu 1,000 tués à Elandsfontein.

» Le général Dewet a capturé, au sud de Johannesburg, 56 fourgons et a fait 200 prisonniers anglais. »

INTERVIEW DU PRÉSIDENT KRUGER

Le *Daily Express* publie une interview du président Kriger. C'est à la station de Machado-Dorp, dans un wagon construit pour son usage personnel, que le président a reçu le correspondant de ce journal. M. Eliet assistait à l'entretien.

« Les burghers combattront jusqu'à la dernière extrémité, a dit le Président Krüger, et nous ne nous rendrons jamais, tant qu'il restera 500 d'entre eux en état de porter les armes. Je me sens encouragé par les récents succès du commandant Dewet et du Président Steijn dans l'Etat libre. La capitale est prise, c'est vrai ; mais c'est maintenant lui, dans ce wagon, que sont la capitale de la République et le siège du gouvernement. Notre pays est envahi, mais le gouvernement civil est toujours à la hauteur de sa tâche.

« Ce soir, on, que j'ai fait construire pour pouvoir me porter rapidement là où ma présence sera nécessaire, me ramènera à Prétoria. »

M. Kruger nie ensuite avoir emporté deux millions d'or et ajoute :

« Toutes les ressources financières que je puis avoir besoin ici sont consacrées aux besoins de l'Etat ; mais je n'ai pas à vous dire où se trouve notre trésor. Que lord Roberts le trouve s'il le peut.

Répondant à une question, le Président déclare :

« Je n'ai aucune intention de me réfugier ni à bord d'un vaisseau de guerre hollandais, ni ailleurs ; je ne quitterai pas mon pays. »

Le correspondant anglais ayant dit au Président qu'on était très surpris, en Angleterre, d'apprendre que Mme Kruger avait été laissée à Prétoria, M. Kruger répond :

« Mais pourquoi cette surprise ? Mme Krüger est en sûreté à Prétoria. Toute communication entre nous est évidemment impossible ; mais elle attendra mon retour avec calme et courage.

» Je suis ici parce que j'attends de nouvelles informations ; nous sommes entourés de burghers fidèles et notre sécurité est absolue. »

M. Reitz prend alors la parole :

» Vous pouvez, dit-il, être assuré que la guerre n'est pas finie ; la guerre de guérillas se poursuivra sur une immense étendue. Nous avons l'intention de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Nous nous rendrons probablement à Lydenburg, où nous pourrons tenir tête à nos ennemis pendant plusieurs mois. »

« Oui, reprend le président Krüger, c'est maintenant que la véritable lutte va commencer. » Puis, élevant la voix : « Le moment n'est plus aux discours, il ne nous reste plus qu'à combattre jusqu'à la dernière extrémité. »

Les Anglais à Prétoria

Londres, 8 juin. — L'Agence Laffan a reçu la dépêche suivante de son correspondant :

Une compagnie montée du Gordon Infanterie a capturé hier soir un canon maxim qu'on avait mis sur un wagon pour l'emporter.

Les officiers d'état-major de la brigade des Gardes se sont rendus ce matin à la Présidence où ils ont été reçus par Mme Kruger, vêtue d'une robe noire et coiffée d'un bonnet blanc.

Mme Kruger s'était composé une attitude impassible et elle a échangé des paroles courtoises avec ses visiteurs.

L'officier commandant a fait savoir que les Burghers chargés de la garde de la présidence allaient être remplacés par des soldats de la Garde.

A la suite de cette mesure, les Burghers ont déposé leurs armes et leurs munitions sur le trottoir devant les deux lions blancs, devant le palais de la présidence.

DANS LA RÉGION

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A LILLE

Dans les Filatures de coton

Les ouvriers ayant obtenu satisfaction, le travail a été repris, hier vendredi, dans les filatures suivantes :

Chez Delebart, rue des Stations ;

A la Cotonnière d'Hellemmes (seules les continueuses sont rentrées, celles-ci ayant eu satisfaction. Les fileurs restent en grève dans les trois bâtiments ainsi que les rattacheurs.)

Chez Delesalle-Desmet.

Chez Crepy, a Vauban.

Les ouvriers de la maison Boutry ne reprendront le travail que lundi matin, bien qu'ils aient obtenu satisfaction.

En somme la satisfaction est accordée mais sous une autre forme.

Les maisons Le Blan, cotonnière d'Hellemmes, Delebarre-Mallet, Delesalle, à la Madeleine, Crepy à Lambersart, Wallaert sont restées en grève.

Mensonges bourgeois

Certains de nos confrères annoncent la grève comme terminée, hélas ! leur cri du cœur est sorti mais qu'ils se détrompent, la grève est terminée où les ouvriers ont obtenu satisfaction ou les patrons leur ont accordé des avantages qui pouvaient leur permettre de gagner les mêmes salaires avec 11 heures qu'avec 12 ; mais dans les autres filatures la situation est exactement la même.

L'*Echo du Nord* annonce ceci :

Vendredi matin, une délégation des fileurs en grève de l'usine de M. Edouard Delesalle à La Madeleine, s'est présentée au domicile du patron rue Pasteur, dans le but de lui proposer la reprise du travail pour lundi prochain.

Malheureusement, M. Delesalle ayant entrepris un voyage par suite de l'arrêt de son usine, on n'a pu que lui télégraphier les désirs exprimés par les ouvrières, qui déclarent accepter l'augmentation de 4 0/0 offerte dès le début de la grève.

La réponse de M. Delesalle n'est pas encore parvenue, mais il y a tout lieu d'espérer que les 200 grévistes pourront se remettre au travail lundi matin.

Nous savons que dans cette filature plusieurs rattacheurs ont été conduits par un fileur dans sa propre demeure et que celui-ci les a invités à reprendre le travail ; cet individu a, paraît-il, engagé des ouvriers à reprendre le travail, mais ceux-ci ne sont pas des fileurs.

Les fileurs ont protesté contre ces nouveaux mensonges car personne parmi eux n'a jamais eu l'envie de reprendre aux conditions de 4 0/0.

De son côté la *Dépêche* sort sournoise de l'*Echo du Nord* pour la défense du coffre-fort à la grande précaution de donner des renseignements sur la reprise du travail des 50 continueuses de la cotonnière d'Hellemmes mais oublie d'ajouter que les fileurs des trois bâtiments restent en grève : il y a des oublis intéressants et intéressés.

Ce que la *Dépêche* n'oublie pas c'est qu'il y a des *meneurs de grève*, elle ne peut le digérer. Ce sont eux qui ont décrété la grève pour faire les élections municipales, pour conserver le pouvoir aux socialistes ! Pour la *Dépêche* on fait une grève comme on fait un article ; le *Meneur* arrive dans les parlottes privées, dit : « Vous ne reprendrez plus le travail ! », déclare la grève générale, et... c'est fait ! Il faut être doué d'idées complètement mabouliste pour vouloir faire croire à ses lecteurs de pareilles balivernes.

Voici dans quelles conditions cette grève a éclaté :

Lors de la promulgation de la loi Millerand-Colliard, loi dite de 11 heures, la chambre syndicale de l'industrie textile de Lille et environs fut prévenue par la plupart de ses membres que les patrons diminuaient les salaires.

Tout le monde a encore présentes à la mémoire les démarches faites au ministère du Commerce par le Syndicat de la rue de l'Hôpital-Militaire pour demander l'abrogation de la loi du 2 Novembre 1892. Les patrons s'engageaient même à appliquer la loi loi de onze heures sans restriction aucune si le Ministre consentait à demander à la Chambre l'abrogation de cette loi qui avait été assez caractéristique pour démontrer que les bourgeois l'avaient faite dans un but : c'est qu'elle n'aurait jamais eu de sanction, étant donné qu'il était très difficile de la mettre en pratique dans les ateliers mixtes.

Les patrons avaient donné leur parole et les ouvriers très heureux comptaient déjà faire 11 heures avec le même salaire, et comptaient également sur une diminution progressive d'une demi-heure en 1902 et d'une autre en 1904, toujours dans les mêmes conditions.

Les ouvriers prirent alors leurs dispositions ; quelques-uns d'entre eux firent des réclamations individuelles ; d'autres les firent collectives. Dans toutes les filatures en général, les ouvriers demandèrent l'augmentation de un douzième qui était une moyenne 9,36 0/0 des salaires. Les patrons ne voulurent plus rien entendre !

C'est alors seulement que les ouvriers, après avoir fait des parlottes décidèrent cette grève.

Dès le lendemain de cette déclaration de guerre, les patrons, s'apercevant de la bouletto qu'ils avaient faite, accordèrent aux heureux de peine, ainsi qu'aux rattacheurs, la même journée pour onze heures que pour douze.

Ici, une lacune se produisit : c'est que les rattacheurs à la journée sont payés par les fileurs et que la charge de l'augmentation des rattacheurs incombait au fileur, qui devait la payer sur sa journée.

Cette concession n'en était pas une : les rattacheurs eux-mêmes ne l'acceptèrent pas, car il y aurait là une diminution pour le fileur.

Les filateurs accordèrent une augmentation de 4 0/0 au lieu des 9.36 qui représentaient la diminution de un douzième résultant de la diminution de 1 heure sur la journée de travail.

Ces propositions ne furent pas acceptées. Les fileurs demandèrent 5 0/0, déclarant qu'ils ne pourraient regagner que 1,36 0/0, et pendant sept semaines, les entrevues successives des patrons et des ouvriers, soit dans les filatures, soit même à la Préfecture, n'aboutirent à aucun résultat.

Cette réunion de la Préfecture a d'ailleurs bien démontré par l'attitude du Préfet, ou étaient les meneurs : nous les avons trouvés ensemble à la table d'un filateur de coton et leurs complices sont à la *Dépêche*.

L'*Echo du Nord* parle de la moyenne des salaires qui serait de 6 fr. 25 et 6 fr. 50 par jour dans diverses maisons. Il est un fait certain c'est que si les ouvriers avaient gagné cette journée, jamais un d'eux n'aurait quitté le travail.

DANS LES FILATURES DE LIN

Les ouvrières fileuses au sec au nombre d'une trentaine se sont mises en grève chez M. Florin-Herbaut, rue de Buffon. Elles réclament une augmentation de 0,25 par jour.

Après une réunion à la Maison du Peuple, une délégation a été envoyée chez les patrons qui ont refusé toute concession.

Une nouvelle réunion aura lieu ce matin à la Maison du Peuple.

Chez Dartois

M. Gustave Loridan, contre-maître chez M. Dartois, nous prie d'annoncer que la grève n'a pas éclaté chez son patron et que les ouvriers n'ont d'ailleurs pas à demander son renvoi puisqu'il ne se montre ni grossier ni brutal envers eux ne leur faisant que des observations légitimes et nécessaires.

Nous donnons acte à M. Loridan de sa déclaration.

GRÈVE AUX MINES DE MEURCHIN

La nuit de jeudi à vendredi a été très calme sur toute l'étendue de la concession des mines de Meurchin, ce qui n'a pas empêché le mouvement gréviste de s'accentuer encore.

Ainsi, à la fosse n° 1 il manque 252 ouvriers sur 256 ; à celle n° 3, 303 sur 343 et à celle n° 4, 297 sur 321.

La réunion d'hier

Au nombre de 400 environ les grévistes des mines de Meurchin ont tenu une réunion hier vendredi, à midi, à la salle Longuépée et sous la présidence du secrétaire de la section syndicale, le citoyen Vilcot.

C'est le citoyen Evrard qui prend la parole constatant en débutant que la grève est aujourd'hui complète dans la concession de Meurchin ce qui indique que le mécontentement est général.

Il examine ensuite la situation et conclut qu'il y a lieu d'envoyer une nouvelle délégation auprès du directeur afin de ne pas être accusé de fuir l'entente. Toutefois il propose d'adjoindre à cette délégation le citoyen Vilcot et les délégués mineurs Tassin et Sauvage.

Vilcot vient déclarer à la tribune qu'il ne veut pas, par sa présence, nuire à l'entente qui pourrait intervenir entre le directeur et les grévistes. C'est pourquoi il refuse de faire partie de la délégation.

On modifie les précédentes réclamations dans le sens ci-après :

Les nouvelles réclamations

1° Une meilleure répartition des salaires en général avec une moyenne atteignant 6 fr. 25 prime comprise, ainsi que le porte la dernière convention d'Arras.

Eviter le plus possible l'emploi des aides mineurs au chargement et au roulage du charbon, si ce n'est en cas d'extrême urgence et alors les rétribuer en conséquence.

2° Réintégration affirmative des trois mineurs récemment congédiés et aucun renvoi se rapportant à la grève.

3° Suppression du redoublage et du travail de nuit du samedi au dimanche.

Ne pas changer de leur travail, ni les menacer, les ouvriers qui n'accepteraient pas ce surcroît de besogne.

4° Examiner la question des amendes infligées pour charbon sale et manque au travail.

5° Examiner à nouveau la question du charbon gras à donner aux ouvriers et celle qui se rattache à la participation à la prime du personnel du jour attaché à l'extraction.

6° Voir la possibilité de l'établissement d'une fiche mentionnant le tant pour cent.

7° Liberté pleine et entière au point de vue politique et syndical.

La Délégation

Une nombreuse délégation est ensuite nommée, à 4 heures, elle s'est présentée au bureau de M. Jacquet, ingénieur directeur. Ce dernier a refusé toute discussion, il s'est contenté de remettre aux délégués la réponse suivante ;

Refus du Directeur

« Une nouvelle délégation d'ouvriers s'est présentée au Bureau du Directeur le 8 juin à 4 heures du soir ayant pour mission de demander à ce que le directeur discute à nouveau les réclamations présentées le 6 avec des personnes étrangères à la Cie.

« Le Directeur répond qu'il n'a rien à ajouter aux réponses écrites qu'il a remises précédemment à la délégation, qu'il est du reste toujours disposé à examiner et discuter avec ses ouvriers sur les questions qui peuvent les diviser, mais qu'il repousse toute ingérence étrangère. »

Bauvin, le 8 juin 1900.

L'ingénieur-Directeur,
TACQUET.

On le voit, le directeur de la Compagnie refuse de recevoir la délégation, sous le prétexte que deux délégués, les citoyens Sauvage et Tassin, membres du syndicat, délégués à la sécurité des mineurs, ne sont plus occupés directement par lui.

L'opinion publique jugera sévèrement l'attitude de ce directeur qui, au lieu d'accepter le terrain de conciliation qui lui était offert, refuse de reconnaître le syndicat et ne veut accepter aucune discussion avec les délégués des grévistes parce que, deux de ceux-ci ne sont plus occupés directement par lui.

Mais il est bon de faire remarquer que les citoyens Sauvage et Tassin ont été élus par leurs camarades de travail pour remplir les fonctions de délégués à leur sécurité : que cette qualité, jointe à celle de délégués du syndicat des mineurs, les désignaient à la confiance de leurs camarades grévistes pour faire partie de la délégation ouvrière, chargée de présenter les revendications et d'obtenir une entente avec la Cie.

La réponse du directeur est donc encore une provocation à la continuation de la grève.

Les grévistes en apprenant ce refus, se sont montrés très mécontents.

Une nouvelle réunion a été aussitôt décidée pour 8 heures du soir, à Bauvin.

Etat de siège

Le calme le plus complet règne dans toute la concession.

Néanmoins, de nombreux gendarmes à cheval et à pied ont été envoyés encore hier sur les lieux de la grève.

Le capitaine Gest, de Béthune, a procédé, dans la journée, à l'établissements de plusieurs postes.

On a aussi remarqué la présence de plusieurs policiers, dont M. Rodière, commissaire spécial.

Le déploiement de tous ces policiers et la maréchaussée semble être un défi aux grévistes.

Mais nous ne saurions trop recommander aux mineurs de conserver toujours le plus grand calme, quand bien même ils seraient l'objet de provocations.

Toute émeute ou le moindre trouble ferait la joie de la Compagnie. Il ne faut pas donner aux exploitants capitalistes cette satisfaction.

Du calme, du calme !

Chronique Electorale

ELECTION AU CONSEIL GENERAL
DU PAS-DE-CALAIS

LA CANDIDATURE BASLY ACCLAMÉE

Notre ami Basly, accompagné de notre collaborateur Maurice Monier, visite en ce moment les communes du canton de Lens. Partout, il reçoit un accueil des plus sympathiques.

A NOYELLES

Le député Maire de Lens après un banquet offert par M. Gallet, maire de Noyelles, banquet auquel assistaient les membres du Conseil municipal et de la Commission administrative du bureau de bienfaisance, a été reçu officiellement à la Mairie.

M. Gallet a souhaité la bienvenue à Basly faisant des vœux pour son élection au conseil général dimanche prochain.

Basly a répondu en excellents termes, assurant la population républicaine de Noyelles de tout son dévouement.

La fanfare s'est fait entendre pendant la cérémonie et plus de 500 personnes ont acclamé la candidature Basly.

A HARNES

Dans la salle Lucas-Blanchant, à Harnes, plus de 600 personnes assistaient à la réunion, présidée par le délégué mineur Virel, ayant pour assesseurs MM. Valin, tailleur ; Tredez, pharmacien, et Baillet, ouvrier mineur.

Le citoyen Maurice Monier prend le premier la parole. Il explique dans quelles conditions la candidature du citoyen Basly a été posée. Il montre qu'il est nécessaire de donner au parti républicain socialiste, dans le canton de Lens une unité puissante et une position sérieuse.

Basly monte à la tribune au milieu des acclamations de l'assistance. Il ne fera pas, dit-il, à nouveau l'historique de sa candidature que son ami Monier vient de faire, mais considérant que ses actes de député sont la meilleure propagande électorale, il rend compte de son mandat.

Après avoir déclaré qu'il n'obéit à aucune ambition en se présentant au Conseil général, mais qu'il a accepté la candidature par devoir, il fait l'historique des grands faits politiques qui ont agité la France depuis Méline : Affaire Dreyfus, complot nationaliste et césarien, affaire des assomptionnistes, etc., etc.

Il explique, aux applaudissements de l'assistance, les motifs d'apaisement et de défense républicaine qui l'ont poussé à soutenir le Ministère actuel qui compte Millerand dans son sein (cris nourris de : Vive Millerand).

Il termine par un vibrant appel aux vrais républicains de gauche et aux socialistes.

Puis sa candidature au Conseil général est acclamée avec enthousiasme par toute l'assistance, et un ordre du jour dans ce sens est voté à l'unanimité.

Un banquet très bien servi par M. Lucas-Blanchant a ensuite eu lieu. Inutile de dire que la plus grande cordialité y a régné et que l'on a bu au succès de la candidature, au Conseil général, du citoyen Basly.

Dernière Heure

Les Combats de Coqs
ET LES COURSES DE TAUREAUX

(De notre correspondant)

Paris, 8 juin. — La Commission dite des Taureaux, mais qui peut aussi s'appeler des *Combats de Coqs* et des Concours de Chiens ratiers, a approuvé le rapport de M. Charles Bos, concluant à l'adoption pure et simple de la proposition de loi modifiant la loi